

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

RESTITUTION BIENS CULTURELS BÉNIN ET SÉNÉGAL - (N° 3387)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté de rendre cet objet à ses « légitimes » propriétaires apparaît d'autant plus surprenante que ce sabre d'infanterie modèle 1821 forgé par Coulaux et Compagnie à Klingenthal (Alsace) ne correspondrait en rien à celui d'El Hadj Oumar Tall.

Les témoignages d'époque parlent d'un « magnifique sabre avec un fourreau de velours vert et une garniture en argent », ce qui ne correspond pas à l'arme qui a été rendue le 17 novembre 2019 au président sénégalais Macky Sall. Par ailleurs, le chef religieux serait mort en 1864 et son corps n'a jamais été retrouvé : comment son sabre aurait-il pu tomber dans les mains des Français quelques 30 ans plus tard ?

Et si, à force d'inexactitudes et d'à peu près, c'était un autre sabre qui avait été rendu au Sénégal ? Ne viendrait-on pas de priver le Musée des Invalides d'un objet d'une haute valeur historique et mémorielle de façon indue ?

Sur l'autel de la politique de restitution prônée par Emmanuel Macron, c'est l'exactitude historique qui est sacrifiée (Francis Simonis, Maître de conférence HDR).